

Il règne aujourd'hui, au sein de la communauté internationale ainsi que des parties en conflit, un consensus quant au fait qu'une solution au problème chypriote devrait être trouvée par l'entremise des Nations Unies. La Suisse soutient cette conception et l'a toujours exprimée lors de tous ses contacts bilatéraux avec les représentants des parties et avec l'Organisation des Nations Unies. Depuis 1964, la Suisse contribue à UNFICYP (Force des Nations Unies pour le maintien de la paix à Chypre) qui, contrairement aux autres opérations de maintien de la paix de l'ONU, n'est financée que par des contributions volontaires. La Suisse figure parmi les donateurs les plus importants – sa contribution est actuellement de 3 millions de francs suisses par année, ce qui correspond à un montant total de plus de 30 millions de francs depuis le début des opérations.

L'idée que New York pourrait accueillir une éventuelle conférence est généralement acceptée par toutes les parties engagées dans le conflit. Même si la Suisse n'a pas été approchée afin de mettre à disposition ses bons offices, le Conseil fédéral serait évidemment prêt, le cas échéant, à examiner avec bienveillance une telle proposition.

Frage 25:

Kühne. Lebensmittelhilfe für Osteuropa Aide alimentaire à l'Europe de l'Est

Verschiedene osteuropäische Staaten, insbesondere Teile der UdSSR, stehen im kommenden Winter vor Nahrungsmittelpässen. Verschiedene Länder haben entsprechende Hilfe angekündigt. Ist der Bundesrat bereit, eine Hilfsaktion mit schweizerischen Lebensmitteln in die Wege zu leiten?

M. Felber, conseiller fédéral: L'analyse de la situation économique actuelle et les appels à l'aide internationale lancés par les dirigeants soviétiques montrent qu'au cours de l'hiver prochain également la situation d'approvisionnement en Union soviétique sera précaire. De concert avec les autres gouvernements, particulièrement ceux représentés au G 24, le Conseil fédéral suit le développement de la situation. Déjà au cours de l'hiver précédent, la Suisse a fourni des produits alimentaires et des médicaments destinés à des institutions et à des groupes sociaux marginaux, à Moscou. Si des besoins similaires sont identifiés également au cours de l'hiver prochain, le Conseil fédéral est prêt à fournir à l'Union soviétique une aide humanitaire ponctuelle en faveur de groupes-cibles clairement définis et dont l'existence serait menacée. En outre, le Conseil fédéral étudie la possibilité pour la Suisse de participer à une aide alimentaire que la Communauté internationale se propose de fournir dans le cadre d'une aide en nature. Une telle aide aurait pour but, à plus long terme, la mise en place de structures de production et de structures de distribution basées sur une économie de marché.

Frage 26:

Loeb. Konflikt in Jugoslawien Conflit yougoslave

Der eskalierende Konflikt in Jugoslawien bewegt die Bevölkerung unseres Landes. Ich frage den Bundesrat an, inwiefern die Guten Dienste der Schweiz eingesetzt werden, was der Bundesrat unternimmt, um den gravierenden Menschenrechtsverletzungen, die begangen werden, zu begegnen, inwiefern humanitäre Hilfe geleistet werden kann und welche Unterstützung dem IKRK gegeben wird, um seine Mission im Krisen- und Kriegsgebiet zu erfüllen.

Frage 27:

Kuhn. Bürgerkrieg in Jugoslawien Conflit yougoslave

Das Auseinanderbrechen des Vielvölkerstaates Jugoslawien ist unaufhaltbar. In einem grausamen Bürgerkrieg versucht Serbien, mit Hilfe der Bundesarmee neue Grenzen zu ziehen. In diesem Zusammenhang frage ich den Bundesrat:

1. Was hat der Bundesrat bisher unternommen, um ein Ende des Blutvergiessens zu erreichen?
2. Akzeptiert der Bundesrat die durch militärische Gewalt geschaffenen neuen Grenzen zwischen Serbien und Kroatien?

3. Wann hält der Bundesrat die Zeit reif für eine diplomatische Anerkennung Sloweniens und Kroatiens?

Frage 28:

Rychen. Anerkennung Sloweniens und Kroatiens Reconnaissance de la Slovénie et de la Croatie

Die Entwicklungen in Jugoslawien zeigen mit aller Deutlichkeit auf, dass die verschiedenen Völker einander unversöhnlich gegenüberstehen. Die Unabhängigkeit Sloweniens wie auch jene Kroatiens scheinen eine unumkehrbare Tatsache zu werden. Wartet der Bundesrat mit der Anerkennung Sloweniens und Kroatiens auf die EG? Wenn ja, warum?

M. Felber, conseiller fédéral: Je réponds en une seule fois aux questions posées par MM. Loeb, Kuhn et Rychen, car elles ont toutes les trois trait à la Yougoslavie.

Le Conseil fédéral a pris position à différentes reprises sur la crise en Yougoslavie, la dernière fois le 28 août quand il a condamné les actions militaires des forces serbes en collaboration avec des unités de l'armée yougoslave. Il a été très sévère. En outre, il a signifié avec toute la netteté qui s'impose que la Suisse n'acceptera pas de modifications de frontières obtenues par la force. Les graves violations des droits de l'homme, que M. Loeb mentionne, sont souvent commises dans le cadre des actions militaires que je viens de citer. Nous continuons, Monsieur le Conseiller national, de faire tout notre possible, surtout dans le cadre de la CSCE où nous avons offert du personnel suisse pour la force d'observateurs, afin de contribuer à la solution de la crise. Nous avons aussi offert une solution helvétique de discussion des problèmes entre les Serbes et les Croates. Nous restons, à ce sujet, en contact direct avec les principales parties du conflit, c'est-à-dire les Républiques croate et serbe, au cas où les bons offices seraient acceptés tels que nous les avons proposés ou seraient demandés. J'ajoute que nous avons pris contact avec tous les pays neutres pour savoir quelles seraient les possibilités d'intervention de ceux-ci. Mesdames et Messieurs, nous sommes seuls à avoir fait des propositions concrètes!

En ce qui concerne l'aide humanitaire, une première contribution directe a été accordée par le canal de Caritas au bénéfice des réfugiés croates. Nous sommes aussi en consultation avec le CICR qui, pour le moment, dispose de matériel en suffisance pour que son aide humanitaire en Yougoslavie soit efficace. Néanmoins, nous étudions chaque demande précise qui nous est soumise.

Une reconnaissance de l'indépendance de la Croatie et de la Slovénie serait éventuellement possible mais avec un certain nombre de conditions. Tout d'abord, il faut qu'un groupe représentatif d'Etats occidentaux soit prêt à effectuer cette reconnaissance. Il ne s'agit pas, Monsieur Rychen, de s'aligner derrière la communauté – à l'intérieur de celle-ci, il y a des différences d'opinion – mais il faut qu'un certain nombre d'Etats reconnaissent en même temps ces nouvelles républiques et qu'il y ait un consensus entre les pays de ce groupe sur les mesures pratiques à prendre à la suite de la procédure formelle de reconnaissance. Y aura-t-il des sanctions économiques contre d'autres parties de la Yougoslavie? Y aura-t-il des sanctions militaires auxquelles, vous le savez, nous ne pourrions pas nous joindre? Une fois encore, je voudrais ajouter qu'une reconnaissance isolée de la part de notre pays peut entraîner des effets absolument et exactement contraires au but visé. De cela, nous avons été très précisément informés. Cette analyse a été faite par la plupart des pays occidentaux. Il ne s'agit donc pas pour nous de nous ranger derrière la communauté ou derrière tel ou tel pays, mais de nous ranger parmi les pays occidentaux qui sont à même d'assurer et d'assumer dans le futur l'existence de nouvelles républiques indépendantes.

Loeb: Herzlichen Dank für die substantielle Antwort, die Sie gegeben haben. Gehe ich richtig in der Annahme, dass die Schweiz nach wie vor bereit ist, ihre Guten Dienste den Parteien zur Verfügung zu stellen, auch heute noch? Und wird den Parteien bekanntgegeben, dass diese Guten Dienste auch heute zur Verfügung stehen, obschon das letzte Mal nicht darauf eingegangen worden ist?

Ich möchte Ihnen aber recht herzlich danken und gratulieren, dass es die Schweiz war, die, als einzige der Neutralen, eine solche Idee lanciert hat.

M. Felber, conseiller fédéral: Je peux répéter à l'intention de M. Loeb que nous avons présenté des propositions précises. On nous a demandé de garder la discrétion à leur sujet et nous les révélerons le moment venu, le jour où les parties interrogées décideront, elles aussi, de les rendre publiques. Ces propositions ne sont pas contraires à celles de la Communauté qui a été informée de notre démarche complémentaire. Je rappelle également que le cessez-le-feu semble, depuis hier à midi, être à peu près respecté, à part quelques accrochages, en Yougoslavie. Le blocus marin des ports de la Dalmatie a été levé et il n'y a plus d'attaques aériennes. Nous souhaitons donc que ce conflit et cette crise trouvent une solution négociée.

Frage 29:

Bär. Hilfe an Weissrussland Aide à la Biélorussie

Letzte Woche hat eine Delegation von Fachleuten aus Weissrussland (Ärzte, Radiologen) über die aktuelle Situation rund um Tschernobyl orientiert. Ein Viertel des Landes von Weissrussland ist verstrahlt. Jedes dritte Kind wohnt in dieser Gegend. Gesunde Nahrungsmittel stehen nur für 40 Prozent zur Verfügung. Die dringend nötigen Umsiedlungen können nicht vorgenommen werden.

Ist der Bundesrat bereit, zusätzlich zur Hilfe an die Ukraine auch in Weissrussland grosszügig Hilfe zu leisten?

M. Felber, conseiller fédéral: Devant l'ampleur des mesures nécessaires afin de combattre les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl – c'est surtout à cela que vous faites allusion, Madame la Conseillère nationale – l'aide humanitaire que la Suisse est en mesure d'apporter n'est évidemment que ponctuelle et ciblée sur certains éléments particuliers.

La Suisse a concentré ses efforts sur l'Ukraine, où le Corps suisse pour l'aide en cas de catastrophes finance et réalise depuis une année un programme d'assistance médicale et un autre d'assistance scientifique dans une des régions les plus contaminées, soit celle de Polieskoïje. En même temps, dans une mesure un peu plus faible, le Corps suisse pour l'aide en cas de catastrophes a procuré un soutien technique à un projet de la Chaîne du bonheur concernant un hôpital à Minsk, capitale de la Biélorussie. En outre, des contacts informels ont été noués entre le Corps suisse pour l'aide en cas de catastrophes et l'organisation privée biélorusse, qui s'appelle «Les enfants de Tchernobyl», et qui a récemment apporté des informations sur les divers problèmes dans les zones contaminées.

Dans le cas où une demande formelle de soutien à tel ou tel projet serait établie, il va de soi que celle-ci sera examinée très soigneusement par les services compétents.

Voilà ce que nous pouvons répondre, en même temps que nous soulignons notre présence dans cette région tout de suite après la catastrophe de Tchernobyl.

Question 38:

Leuba. Auswirkungen der Temporeduktionen Effets des limitations de vitesse

Le Conseil fédéral est-il prêt à préciser, ce qu'il a omis de faire dans sa réponse au postulat Fierz (91.3136), que l'étude confiée à l'Institut de planification du trafic et de technique des transports de l'EPF de Zurich a été décidée par la Commission administrative du Fonds de prévention des accidents, qui est entièrement financée par les assurances RC voitures et par conséquent par les automobilistes?

Bundesrat Koller: Der Bundesrat ist gerne bereit, die gewünschte Präzisierung zu geben. Die Untersuchungen über das Unfallgeschehen basieren auf einem Forschungsgesuch des Instituts für Verkehrsplanung und Transporttechnik der ETH Zürich an den Fonds für Verkehrssicherheit, der diesem zugestimmt hat.

Frage 39:

Reimann Maximilian. Sperrfrist im nichtlandwirtschaftlichen Bodenrecht Droit foncier. Interdiction de revente des immeubles non agricoles

Die eidgenössischen Räte haben im Jahre 1991 zwei Motionen zur Aenderung des dringlichen Bundesbeschlusses vom 6. Oktober 1989 betreffend der Sperrfrist überwiesen. Mit der einen soll die Frist von 5 auf 3 Jahre verkürzt, mit der anderen der Verkauf bei Erbteilung überhaupt davon ausgenommen werden. Ich bitte den Bundesrat um Auskunft darüber, wie er das Timing für das weitere Vorgehen sieht, und bis wann mit der Inkraftsetzung der beiden Aenderungen spätestens gerechnet werden kann.

Bundesrat Koller: Man ist daran, die Kommissionen beider Räte für die Aenderung dieses Bundesbeschlusses zu bestellen. Die entsprechende Botschaft ist von uns ausgearbeitet worden. Das Geschäft kann also in der kommenden Winter-session behandelt werden.

Reimann Maximilian: Hat der Bundesrat auch schon daran gedacht, den Sperrfristen-Bundesbeschluss überhaupt vorzeitig aufzuheben, also vor den drei Jahren, vor Oktober 1992?

Bundesrat Koller: Nein, die Botschaft, die wir Ihnen unterbreiten, betrifft die Verkürzung der Sperrfrist von fünf auf drei Jahre und die Bereinigung der Tatbestände in bezug auf das Auslösen einer neuen Frist, wie das der Motion von Frau Spoerry und einer Kommissionsmotion entspricht. Weitere Massnahmen sind von seiten des Bundesrates nicht geplant.

Frage 40:

Steffen. Vorwürfe der kantonalen Fremdenpolizeichfs an die Adresse des Bundesrates Reproches des chefs des polices cantonales des étrangers à l'adresse du Conseil fédéral

Im Zusammenhang mit der kürzlichen Veröffentlichung ihres 14seitigen kritischen Berichts in der Presse war zu erfahren, dass die Kantone von seiten des Bundesamtes für Flüchtlinge (BFF) angehalten, wenn nicht gedrängt werden, von der Wegweisung bedrohten Asylgesuchstellern gemäss Artikel 17 Absatz 2 des Asylgesetzes eine fremdenpolizeiliche Aufenthaltsbewilligung zu erteilen.

1. *Unterstützt der Bundesrat diese Politik des BFF zur «künstlichen» Reduktion der Zahl der Gesuchsteller?*
2. *Wie stellt sich der Bundesrat zu dieser einseitigen Privilegierung von Asylbewerbern, die, im Gegensatz zu andern, alle möglichen Rechtswinkel und Tricks zur Verzögerung ihrer Wegweisung einsetzen?*

Bundesrat Koller: Die Vorwürfe der Fremdenpolizeichfs werden zurzeit departementsintern geprüft. Bereits jetzt lässt sich jedoch sagen, dass der Vorwurf gegenüber dem Bundesamt für Flüchtlinge nicht haltbar ist. Mit der Regelung von Artikel 17 Absatz 2 Asylgesetz sollen schwerwiegende persönliche Härtefälle vermieden werden, wie sie durch Wegweisungen nach über vierjährigen Asylverfahren entstehen können. Die gesetzliche Regelung bezweckt nicht, Pendenzen bei den Asylbehörden abzubauen. Es ist Sache des Kantons, eine entsprechende Bewilligung aus humanitären Gründen zu beantragen. Es handelt sich dabei nicht um eine einseitige Privilegierung, sondern um eine gesetzlich vorgesehene, also zulässige und in bestimmter Hinsicht auch erwünschte Möglichkeit der Regelung von Härtefällen.

Frage 41:

Ruf. Asylpolitik. Vorwürfe der kantonalen Fremdenpolizeichfs Politique d'asile. Reproches des chefs des polices cantonales des étrangers

In ihrem Bericht «Der Vollzug des Asylrechts aus der Sicht der Fremdenpolizeibehörden» von Ende August 1991 erhebt die Vereinigung der kantonalen Fremdenpolizeichfs gegenüber den Bundesbehörden schwere Vorwürfe zur Anwendung des